CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 1er avril 2022

Objet : Votre demande de pétition publique 2274 – Aufhebung der CO2-Steuer zur Senkung der Tankpreise

Monsieur,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 24 mars 2022, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

La demande de pétition publique est jugée similaire quant à son fond à la pétition publique 2266 – Aussetzen vun der CO2-Steier op de Pëtrolsproduiten wärend der Ukrainkris, déposée le 09.03.2021. La présente pétition est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés